



N°14 – 24/9/2026



NEWSLETTER

UNSA CH ROUFFACH

**Venez découvrir notre dernière Newsletter !
La meilleure solution pour avoir accès aux bonnes infos.**

AU PROGRAMME :



« ACTUS » CH ROUFFACH :

- ➔ Calendrier prévisionnel des négociations Syndicats/Direction
- ➔ ENQUETE UNSA – Accès à des activités sportives au CH Rouffach



MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS AVEC L'UNSA :

- ➔ Participation de l'employeur à la mutuelle santé : Où en sommes-nous ?
- ➔ Prestation CGOS : Vacances
- ➔ Prestation CGOS : Centre de loisirs et Accueil périscolaire

Et sans l'UNSA au CH Rouffach, ce serait comment ?

- **Impact des arrêts maladie sur votre VHM :**

La proposition du syndicat UNSA a été retenue afin de maintenir vos horaires initiaux en cas de maladie et non réduits à la valeur moyenne !

Des professionnels sont toujours pénalisés. Nous continuons à nous mobiliser afin que vous ne perdiez pas d'heures en cas d'arrêt maladie.

Suivez l'UNSA CH Rouffach sur    

.../... (1/4)



CALENDRIER PREVISIONNEL DES NEGOCIATIONS SYNDICATS/DIRECTION
(POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES AU CH ROUFFACH)

Thématique :	Echéance prévisionnelle
Répartition de la prime de service	2 ^{ème} semestre 2026. Nous allons démarrer les discussions en octobre.
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)	1 ^{er} semestre 2027
Prime de technicité et indemnité forfaitaire technique	2 ^{ème} semestre 2027
Accès au sport pour les professionnels – Ressource et soi	A partir du 1er semestre 2027
Point sur le stationnement et les repas en structure extrahospitalière	A partir du 2nd semestre 2027
Point Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	A partir du 2nd semestre 2027
Prime d'engagement collectif	A partir du 2nd semestre 2027
Accord local télétravail	A partir du 2nd semestre 2027

Vous retrouverez en bleu les thématiques qui ont été demandées par le syndicat UNSA.

Nous avons également demandé de mettre les thématiques du remplacement des absences (Intra, Extra-hospitalier et pour les collègues ASHQ), la politique de paiement des heures supplémentaires, la valorisation financière de la fonction tutorat des étudiants pour les différents métiers.

Celles-ci n'ont pas été retenues par la direction.

ENQUETE : PROPOSITIONS D'ACTIVITES SPORTIVES SUR LE LIEU DE TRAVAIL
(PROFESSIONNELS DU CH ROUFFACH) :

Nous sommes régulièrement sollicités par des personnels qui seraient intéressés par des activités sportives sur le lieu de travail.

Cette demande nous paraît pertinente.

En effet, la pratique d'activités sportives permettrait de prévenir des risques professionnels (Stress, Troubles musculosquelettiques...), une meilleure coupure vie professionnelle/ personnelle, des échanges entre les professionnels et d'économiser un abonnement à une activité sportive.

Améliorer vos conditions de travail une priorité de l'UNSA !

Pratiquer une activité physique avant/après le travail ou pendant votre pause de midi au sein de l'établissement, ça vous dit ?

Nous vous proposons une enquête en ligne (Environ 30s) afin de faire un recensement des professionnels intéressés par la mise en place d'activités sportives à l'attention du personnel du CH Rouffach et de nous permettre de soutenir cette initiative ou non !

C'est parti, scannez le QRCode pour participer

ou allez sur notre site : www.unsa-chrouffach.org ou sur Intranet (Syndicat UNSA)

Date limite de réponse : 30 octobre 2026



MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS AVEC L'UNSA :

PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE SANTE : OU EN SOMMES-NOUS POUR LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE ?

Les négociations ont redémarré le 18 septembre 2026 entre le gouvernement et les syndicats.

Voici les éléments proposés par le gouvernement :

- Report de la mutuelle santé avec une participation de l'employeur **au 1^{er} janvier 2028**,
- **A partir du 1^{er} janvier 2027**, il sera versé transitoirement 15 euros / mois pour les professionnels qui sont affiliés à une mutuelle.
- **Augmentation de l'enveloppe financière** de 400 millions d'euros à 489 millions euros.

Le syndicat UNSA reste mobilisé dans les négociations :

L'enveloppe financière et le versement de 15 euros / mois ne sont pas suffisants pour nous permettre d'avoir une mutuelle santé qui puisse couvrir nos dépenses de soins.

Dossier à suivre (...)

PRESTATION CGOS : VACANCES

Saviez-vous que vous pouvez bénéficier du remboursement des frais engagés pour vos vacances ?

Pour qui ? Contractuels, titulaires.

La prestation est non cumulable pour un couple de professionnels hospitaliers.

Le CGOS vous propose une prestation pour participer aux frais occasionnés par les vacances : hébergement, transports collectifs... (les locations de particulier à particulier sont prises en compte).

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 560	220 €	De 910,01 à 1010	90 €
De 560,01 à 710	180 €	De 1010,01 à 1150	80 €
De 710,01 à 810	140 €	De 1150,01 à 1496	70 €
De 810,01 à 910	110 €	Supérieur à 1496	50 €

 **Date limite pour bénéficier de la prestation : 31 janvier 2027.**

Bon à retenir : À l'UNSA, nous assurons un accompagnement individualisé pour nos adhérents.

Nous sommes formés et administrateurs au CGOS.

PRESTATION CGOS : CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Saviez-vous que vous pouvez bénéficier du remboursement des frais engagés pour un centre de loisirs ou un accueil périscolaire (enfants de 3 à 18 ans) ?

Le CGOS propose la prestation « Centre de loisirs – Accueil Périscolaire » pour participer aux frais occasionnés par vos enfants : centre de loisirs et stages sportifs sans hébergement, accueil périscolaire, activités de soutien scolaire.

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 810	270 €	De 1150,01 à 1496	170 €
De 810,01 à 1150	230 €	Supérieur à 1496	150 €

 **Date limite pour bénéficier de la prestation : 31 janvier 2027.**

Pour qui ? Contractuels, titulaires (contrats aidés et apprentis peuvent aussi en bénéficier sans condition d'ancienneté).

Vous souhaitez un accompagnement dans vos démarches ou pour transmettre votre demande de prestation en ligne ? Appelez-nous !

(4/4)

Suivez l'UNSA CH Rouffach sur    